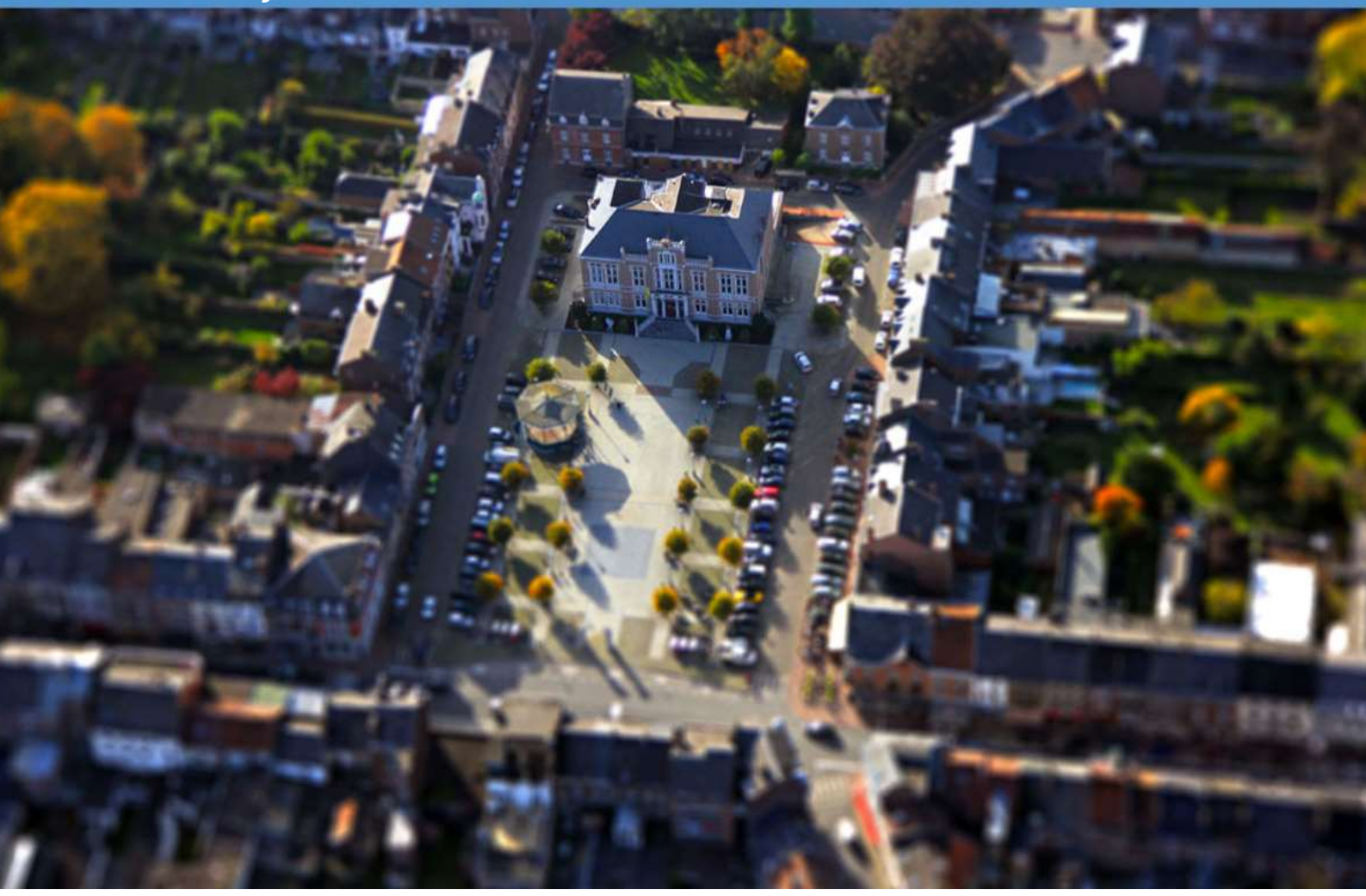




VILLE D'ANDENNE

Charte graphique de la Ville d'Andenne

Mise à jour - 2022



Introduction

Pour être pleinement efficace, l'identité visuelle de la Ville d'Andenne doit être utilisée avec la plus grande cohérence possible.

Cette charte graphique définit les principes de base régissant l'utilisation du logo et de la typographie et doit être fidèlement respectée afin d'éviter toute transformation susceptible d'affaiblir l'impact de cette identité.

Pour toutes autorisations et informations complémentaires, une demande doit être introduite auprès du service Communication et Relations Publiques et fera, le cas échéant, l'objet d'une validation du Collège communal.

Les logos et documents discutés dans ce document sont disponibles via <https://andenne.be/vie-communale/publications/charte-graphique/>

Sommaire

1.	Les armoiries	4
2.	Le logo officiel bicolore	4
3.	Intégration du logo officiel	4
4.	Le logo en version horizontale.....	5
5.	Le logo monochrome	5
6.	Le logo doré	5
7.	Le logo territorial.....	6
8.	Logo pour un service communal (ou apparenté)	6
9.	Pas d'effet fantaisie sur le logo.....	6
10.	Usage des polices	7

1. Les armoiries



Le Conseil communal, en séance du 19 septembre 2008, a fait le choix de l'utilisation d'un logo plus actuel. Les armoiries utilisées depuis la fusion des communes ont donc été remplacées sur tous les supports de l'Administration communale. Seuls le Collège communal et la Direction générale peuvent octroyer l'autorisation d'un usage spécifique de ces armoiries.

2. Le logo officiel bicolore

Le logo à utiliser est, sauf exception, **le logo bicolore gris/bleu**. La composition des couleurs doit impérativement suivre les valeurs reprises ci-dessous, selon le mode de couleurs utilisé.



Informations techniques

Bleu

RVB : 98 / 132 / 189

CMJN : 71 / 42 / 0 / 0

pantone 279

HTML : #5492cb

Gris

RVB : 99 / 106 / 115

CMJN : 66 / 52 / 41 / 14

pantone 431

HTML : #6a737b

3. Intégration du logo officiel

Le logo peut être intégré sur un fond clair, autre que blanc, pour peu qu'il reste lisible :



En cas d'intégration sur fond foncé, on privilégiera le logo monochrome blanc (voir ci-après).

Le logo ne peut en aucun cas être intégré tel quel au-dessus d'un fond non uniforme :



4. Le logo en version horizontale



Le logo peut dans certains **cas exceptionnels** être utilisé en mode horizontal. Il est utilisé comme logo sur le site web de la Ville pour augmenter sa lisibilité dans un cadre vertical restreint.

Cette version du logo doit faire l'objet d'une autorisation spécifique.

5. Le logo monochrome

Cette version du logo n'est à utiliser que dans des cas tels que :

- cachet
- sérigraphie
- broderie
- écusson
- merchandising
- lettrage de véhicules
- sur un fond foncé (version blanche)
- sur un fond non uniforme



6. Le logo doré

Le logo doré est réservé à un **usage protocolaire** et doit faire l'objet d'une autorisation spécifique.



7. Le logo territorial

Le logo territorial était réservé aux associations non publiques. Il est abandonné. **Il ne doit plus être utilisé nulle part.**



8. Logo pour un service communal (ou apparenté)

En tant que service communal ou assimilé, toute communication doit se faire via le logo officiel de la Ville d'Andenne tel que décrit dans la charte.

Dans certains cas **exceptionnels**, tels que la nécessité de posséder un logo propre afin de pouvoir justifier d'un subside, une demande au Service Communication et Relations Publiques pourra être faite afin de disposer d'un logo personnalisé.

Dans ce cas, le logo prendra toujours la forme suivante : Logo de la Ville d'Andenne sous-titré du nom du service en capitalisé et en police Avenir Next Demibold. En bleu (CMJN : 68/34/0/0) dans le cas d'une version couleur. Si le nom du service excède 8 lettres, il sera aligné sur la taille du texte "Ville d'Andenne", sinon il sera aligné sur les bords de l'écusson de la Ville, l'alignement déterminera la taille de la police.

Ce logo vous sera fourni par le Service Relations Publiques et validé par le Collège Communal. Il est **strictement interdit** à un autre service communal **de réaliser lui-même un logo.**



VILLE D'ANDENNE
SAGEISS

9. Pas d'effet fantaisie sur le logo

Il est **interdit** d'appliquer tout effet graphique sur le logo (3D, ombrage, dégradé, etc.).

10. Usage des polices

Pour la rédaction du courrier administratif ou des emails, le choix du Collège s'est porté sur l'usage de la police **Verdana en corps 10**. Les plates-formes ne poseront aucune barrière à l'utilisation de cette typographie.

Elle est déclinable en plusieurs caractères.

Verdana
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ " % #

Verdana oblique
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ " % #

Verdana Bold
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ " % #

Verdana Bold oblique
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789(.,;) !' ? + - = & @ " % #

Les autres polices tolérées uniquement dans les rapports internes et e-mails sont Calibri et Avenir.

Il est strictement interdit d'utiliser des polices fantaisistes (Comic Sans MS par exemple) dans les courriers officiels, les emails professionnels ou tout autre support écrit.

L'usage d'autres polices dans les supports de communication tel que les affiches ou les flyers feront l'objet d'une concertation avec le service Communication et Relations publiques.